

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

FONDS DE DOTATION POUR LA FONDATION DE LA MER

Fonds de dotation

Fonds de dotation régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008
Siège social : 29 boulevard Raspail
75007 PARIS



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres du conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION POUR LA FONDATION DE LA MER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 juin 2024

Le Commissaire aux comptes,

JPA Associations



Damien POTDEVIN

FONDS DE DOTATION POUR LA FONDATION DE LA MER
BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 12/06/2024

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023 (12 mois)				31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	10 614	7 326	3 288	0,09	3 296	0,12
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	10 614	7 326	3 288	0,09	3 296	0,12
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	6 597		6 597	0,19	6 345	0,23
Valeurs mobilières de placement	905 240		905 240	25,61		
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	2 619 409		2 619 409	74,10	2 767 105	99,65
Charges constatées d'avance	336		336	0,01		
TOTAL (II)	3 531 582		3 531 582	99,91	2 773 450	99,88
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 542 196	7 326	3 534 870	100,00	2 776 746	100,00

**FONDS DE DOTATION POUR LA FONDATION DE LA MER
BILAN PASSIF**

page 2

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 12/06/2024

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	15 000	0,42	15 000	0,54
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	23 613	0,67	17 259	0,62
Excédent ou déficit de l'exercice	35 012	0,99	6 354	0,23
Situation nette (sous total)	73 625	2,08	38 613	1,39
Fonds propres consommables	3 222 838	91,17	2 617 069	94,25
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	3 296 464	93,26	2 655 682	95,64
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 482	1,97	8 939	0,32
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	7 176	0,20		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	161 749	4,58	112 125	4,04
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	238 406	6,74	121 064	4,36
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 534 870	100,00	2 776 746	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

FONDS DE DOTATION POUR LA FONDATION DE LA MER
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 12/06/2024

COMpte DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Cotisations								
Ventes de biens et services								
- Ventes de biens								
- dont ventes de dons en nature								
- Ventes de prestations de services								
- dont parrainages								
Produits de tiers financeurs								
- Concours publics et subventions d'exploitation								
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable	1 375 000		1 030 000		345 000		33,50	
- Ressources liées à la générosité du public								
- Dons manuels	133 084		111 182		21 902		19,70	
- Mécénats								
- Legs, donations et assurances-vie								
- Contributions financières								
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges								
Utilisations des fonds dédiés								
Autres produits								
Total des produits d'exploitation (I)	1 508 084		1 141 182		366 902			32,15
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks								
Autres achats et charges externes	398 987		269 361		129 626		48,12	
Aides financières	1 089 337		849 724		239 613		28,20	
Impôts, taxes et versements assimilés								
Salaires et traitements	9 050				9 050		N/S	
Charges sociales								
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 657		1 552		105		6,77	
Dotations aux provisions								
Reports en fonds dédiés								
Autres charges	2 906		14 191		-11 285		-79,51	
Total des charges d'exploitation (II)	1 501 937		1 134 828		367 109			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	6 147		6 354		-207			-3,25
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés	36 042				36 042		N/S	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)	36 042				36 042			N/S
CHARGES FINANCIERES:								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (IV)								
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	36 042				36 042			N/S

FONDS DE DOTATION POUR LA FONDATION DE LA MER
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 12/06/2024

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	42 188	6 354	35 834	563,96
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	7 176		7 176	N/S
Total des produits (I + III + V)	1 544 125	1 141 182	402 943	35,31
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 509 113	1 134 828	374 285	32,98
EXCEDENT OU DEFICIT	35 012	6 354	28 658	451,02

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature	487 463	442 325		
Prestations en nature				
Bénévolat	112 702	93 290		
TOTAL	600 165	535 615		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	108 118	153 600		
Prestations	379 345	288 725		
Personnel bénévole	112 702	93 290		
TOTAL	600 165	535 615		

ANNEXE

FONDS DE DOTATION POUR LA FONDATION DE LA MER **29, Boulevard Raspail** **75007 PARIS**

Exercice comptable du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023
Durée : 12 mois

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Table des matières

A. PREAMBULE	1
B. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	2
a) Faits caractéristiques de l'exercice	2
b) Evénements postérieurs à la clôture	2
C. REGLES ET METHODES COMPTABLES	3
a) Cadre légal de référence.....	3
b) Immobilisations	3
c) Amortissements.....	3
D. NOTES SUR LE BILAN ACTIF	4
a) Immobilisations.....	4
b) Amortissements.....	4
E. NOTES SUR LE BILAN PASSIF	5
a) Fonds propres	5
b) Etat des dettes et produits constatés d'avance	5
c) Charges à payer par poste de bilan	5
F. AUTRES INFORMATIONS.....	6
a) Contributions volontaires en nature	6
b) Honoraires du commissaire aux comptes.....	7
G. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION	8
a) Produits par origine	9
b) Charges par destination	10
c) Contributions volontaires en nature	12
H. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC.....	12

A. PREAMBULE

Le Fonds de dotation pour la Fondation de la Mer a pour objet de soutenir et promouvoir les actions d'intérêt général à caractère scientifique, éducatif, culturel et environnemental en lien direct et indirect avec l'espace et le fait maritimes, et notamment :

- Étudier la mer et développer l'enseignement de sa réalité et de ses richesses écologiques, climatiques, culturelles, économiques, industrielles et scientifiques ;
- Sensibiliser au fait maritime en tous ses aspects (historiques, économiques, écologiques, climatiques, environnementaux et scientifiques) ;
- Préserver les milieux marins, ce qui les constitue et ce qui les peuple ; d'une manière générale, tout ce qui en fait la richesse et l'importance pour l'avenir de l'Homme et de la Terre ;
- Étudier, faire connaître et orienter vers un développement durable et le respect de l'environnement, les milieux terrestres ayant un impact sur la Mer, notamment les villes, les fleuves et rivières et les activités agricoles, et d'une manière générale les activités humaines ;
- Conseiller et orienter tous les publics sur les enjeux de l'espace maritime, du littoral et des milieux naturels qui leur sont liés ; et plus généralement sur la maritimisation des enjeux ;
- Rassembler et conserver les données nécessaires à une large diffusion de la connaissance de la mer, de ses richesses et de son patrimoine ;
- Explorer et soutenir de grands projets scientifiques en lien avec l'espace maritime, les organiser, en assurer la diffusion ;
- Soutenir la création, la diffusion ou à la protection des œuvres de l'art et de l'esprit sous leurs différentes formes ayant la Mer pour objet ;
- Conserver et exposer des collections cinématographiques et artistiques, techniques ou scientifiques ;
- Rassembler et fédérer les acteurs de l'espace maritime.

L'objet du Fonds de dotation est dit "mixte", en ce qu'il est à la fois :

- Un "fonds opérateur" soutenant les actions relatives à la valorisation scientifique, éducative, culturelle et environnementale, directe et indirecte, de la mer et de l'espace maritime, telles que décrites ci-dessus ;
- Un "fonds redistributeur" qui contribue financièrement aux activités d'organismes d'intérêt général, conformément à son objet.

B. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

a) Faits caractéristiques de l'exercice

La continuité de l'exploitation a été assurée dans le contexte de la crise russo-ukrainienne.

Les ressources du Fonds de dotation n'ont pas été affectées, notamment grâce à des conventions de partenariat pluriannuelles.

Le Fonds de dotation pour la Fondation de la Mer a poursuivi ses actions menées en propre. Il a également soutenu un plus grand nombre d'organismes, notamment dans le cadre du développement du programme "SOS Corail" pour protéger la biodiversité marine dans les territoires ultramarins.

b) Evénements postérieurs à la clôture

La situation géopolitique et ses conséquences sur le mécénat perçu par le Fonds de dotation pourrait avoir des conséquences sur l'activité 2024. Il n'est cependant pas possible de les chiffrer à ce jour.

La continuité d'exploitation n'est pas remise en cause compte tenu des réserves financières dont dispose le Fonds de dotation.

C. REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Cadre légal de référence

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

L'exercice comptable du Fonds de dotation court sur une année civile de 12 mois.

Les comptes ont été établis conformément aux référentiels comptables normatifs applicables en France et notamment les règlements :

- Plan Comptable Général (ANC 2014-03)
- ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments d'actif est la méthode des coûts historiques.

b) Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont inscrites en comptabilité pour leurs coûts d'acquisitions incluant les frais accessoires sur achats. Les frais accessoires comprennent également les honoraires versés pour l'acquisition des immobilisations ainsi que les taxes que le Fonds de dotation ne peut pas récupérer. Les coûts des emprunts sont exclus des coûts d'entrée des immobilisations.

Les immobilisations ne sont pas décomposées.

c) Amortissements

Les méthodes d'évaluation, d'amortissement et de dépréciation des actifs introduites par le règlement CRC n°2002-10 sont appliquées à l'ensemble des immobilisations.

Les amortissements des matériels de bureau et informatique sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilisation prévue de 3 ans.

Les amortissements du mobilier sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilisation prévue de 5 ans.

D. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

a) Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	8 965	1 649		10 614
Immobilisations financières				
TOTAL	8 965	1 649		10 614

b) Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui Installations générales,				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles Installations générales Matériel de transport Matériel de bureau et informatique Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	5 669	1 657		7 326
TOTAL GENERAL (I+II+III)	5 669	1 657		7 326

E. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

a) Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du Résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la Clotûre de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	15 000							15 000
Fonds propres avec droit de reprise								0
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	17 259	6 354	6 354					23 613
Excédent ou déficit de l'exercice	6 354	-6 354	-6 354	35 012	35 012			35 012
Situation nette	38 613	0	0	35 012	35 012	0	0	73 625
Fonds propres consommables	2 617 069			1 980 770	1 980 770	1 375 000	1 375 000	3 222 839
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	2 655 682	0	0	2 015 782	2 015 782	1 375 000	1 375 000	3 296 464

b) Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	69 482	69 482		
Dettes fiscales et sociales	7 176	7 176		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	161 749	161 749		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	238 406	238 406		

c) Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	9 084
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	160 000
TOTAL	169 084

F. AUTRES INFORMATIONS

a) Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont constituées de bénévolat et de dons en nature.

Bénévolat

Le bénévolat comprend :

- Une présidente bénévole à mi-temps,
- Un responsable du développement international à quart-temps,
- Une responsable Classe Enjeux maritimes bénévole à un cinquième de temps,
- Une chargée de mission pédagogie bénévole à un cinquième de temps (sur 6 mois),
- Un trésorier bénévole à une journée par mois,
- Une chargée de recommandations scientifiques à deux jours par mois,
- Un vice-président à une journée par mois,
- Un secrétaire général à une journée par mois,

La valorisation du bénévolat est établie sur la base du coût mensuel d'un SMIC chargé, à savoir 1 735 euros.

Les rémunérations sont évaluées selon le type de poste :

- Président(e) : 5 SMIC
- Trésorier : 5 SMIC
- Secrétaire général : 5 SMIC
- Chargée de recommandations scientifiques : 5 SMIC
- Responsable du développement international : 4 SMIC
- Responsable Classe Enjeux maritimes : 3 SMIC
- Chargé(e) de mission pédagogie : 1 SMIC

Les rémunérations mensuelles sont ramenées à 12 mois d'activité (sauf pour la chargée de mission pédagogie sur 6 mois).

Le montant du bénévolat pour l'année 2023 est ainsi évalué à 112 702 euros.

Par ailleurs, l'ensemble du Conseil d'administration est constitué exclusivement de bénévoles.

Dons en nature

Le Fonds de dotation a bénéficié de cinq mécénats de compétence sur l'exercice :

- Un collaborateur de BNP Paribas sur toute l'année 2023 pour une valeur déterminée au coût de revient par le mécène à 98 982 euros,
- Un collaborateur de Société Générale sur toute l'année 2023 pour une valeur déterminée au coût de revient par le mécène à 131 976 euros,
- Un collaborateur de MFP Michelin sur toute l'année 2023 pour une valeur déterminée au coût de revient par le mécène à 131 976 euros,
- Prestations de la société G CLOUD sur la période de juin à décembre 2023 pour une valeur de 5 286 euros,

- Prestations de la société WAVESTONE sur l'année 2023 pour une valeur totale de 11 125 euros.

Ils ont contribué au déploiement du label Ocean Approved de la Fondation de la Mer qui permet à toutes les entreprises de devenir actrices de la protection de l'Océan.

De plus, à compter du 1^{er} juin 2022, le Fonds de dotation a signé avec le groupe ICADE une autre convention de mise à disposition gratuite de locaux équipés de 12 bureaux situés dans l'immeuble « PB5 » au 1 avenue du Général de Gaulle à 92800 PUTEAUX.

Cette mise à disposition gratuite de bureaux a été prorogée par avenant de janvier 2023 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2022.

la valeur de la mise à disposition gratuite pour l'exercice 2023 s'élève à 108 118 euros.

b) Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés dans les comptes du Fonds de dotation pour l'audit légal sont de 1 620 € TTC.

G. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION

Le compte de résultat par origine et par destination (aussi appelé « CROD ») est établi selon le modèle présenté par le règlement comptable ANC 2018-06.

Les montants sont présentés en euros.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE (N-1)	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public	133 084	133 084	111 182	111 182
1-1 Cotisations sans contrepartie				
1-2 Dons, legs et mécénat	133 084	133 084	111 182	111 182
- Dons manuels	133 084	133 084	111 182	111 182
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1-3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - Produits non liés à la générosité du public	1 411 042		1 030 000	
2-1 Cotisations avec contrepartie				
2-2 Parrainages des entreprises				
2-3 Contributions financières sans contrepartie	1 375 000		1 030 000	
2-4 Autres produits non liés à la générosité	36 042			
3 - Subventions et autres concours publics				
4 - Reprises sur provisions et dépréciations				
5 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs				
TOTAL	1 544 125	133 084	1 141 182	111 182
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales	1 225 454	133 084	927 924	111 182
1 - 1 Réalisées en France	1 200 361	133 084	927 924	111 182
- Actions réalisées par l'organisme	244 117	133 084	164 600	111 182
- Versements à d'autres organismes	956 244		763 324	
1 - 2 Réalisées à l'étranger	25 093	0	0	0
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à d'autres organismes	25 093			
2 - Frais de Recherche de Fonds	113 364	0	90 510	0
2 - 1 Frais d'appel à la générosité du public	113 364		90 510	
2 - 2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - Frais de Fonctionnement	170 295		116 393	
4 - Dotations aux provisions et dépréciations				
5 - Impôts sur les bénéfices				
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice				
TOTAL	1 509 113	133 084	1 134 828	111 182
EXCEDENT OU DEFICIT	35 012	0	6 354	0

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE (N-1)	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	600 165	220 820	535 615	246 890
Bénévolat	112 702	112 702	93 290	93 290
Prestations en nature				
Dons en nature	487 463	108 118	442 325	153 600
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3 - Concours publics en nature	0		0	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	600 165	220 820	535 615	246 890
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	492 047	112 702	382 015	93 290
Réalisées en France	492 047	112 702	382 015	93 290
Réalisées à l'étranger				
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	108 118	108 118	153 600	153 600
TOTAL	600 165	220 820	535 615	246 890

a) Produits par origine

1. Produits liés à la générosité du public

Produits liés à la générosité du public sont exclusivement constitués de dons manuels pour un montant total de 133 084 euros, répartis de la manière suivante :

- 135 dons de moins de 5 000 euros, pour un total de 127 084 euros
- un don de 5 000 euros et plus, pour 6 000 euros

2. Produits non liés à la générosité du public

Sur décision du Conseil d'administration, une quote-part de 1 375 000 euros de la dotation consommable est affectée aux ressources de l'exercice 2023, dont 80 000 euros provenant du Fonds Merquel.

A cela s'ajoute des revenus de placements pour un total 36 042 euros sur l'exercice 2023.

3. Total des produits 2023

Les produits représentent un total de 1 544 125 euros (dont 133 084 euros provenant de la générosité du public).

b) Charges par destination

1. Missions sociales

Les missions sociales du Fonds de dotation sont principalement réalisées en France. Elles se répartissent de la manière suivante :

- Actions réalisées directement par le Fonds de dotation pour un total de 244 117 euros
 - Sensibilisation du grand public et communication sur les réseaux sociaux
 - Actions pédagogiques
 - Engagement des entreprises
 - Lutte contre les pollutions plastiques
 - Protection de la biodiversité marine

- Versement à d'autres organismes pour un total de 981 337 euros
 - 1 PIECE OF RUBBISH
 - AL LARK
 - APFME
 - ARVIK OCEAN
 - ASSOCIATION DE FABRICATION ARTISANALE DE L'HÉRAULT
 - BOUDMER
 - BOURSE ANAELLE ALCAINO
 - BOURSE EMILE LAYMAND
 - CAP VERS LA NATURE
 - CARIBBEAN CETACEAN SOCIETY
 - CENTRE DE DÉCOUVERTE DE LA FORÊT GUYANAISE
 - CES PAUL LANGEVIN
 - CHERCHEURS EN HERBE
 - CLEAN MY CALANQUES
 - CLEANING NATURE
 - CLEANRIDE
 - COLLEGE SAINT MICHEL PUYGRELIER
 - COMITE FRANCAIS UICN
 - DK CLEAN UP
 - ECHOS D'OCEAN
 - ECOLE OCCE
 - ECOLE YVOY LE MARRON
 - ECOTERRE ORVAULT
 - ECOWAVE
 - ELV
 - ENTREPRISES ET ENVIRONNEMENT MARTINIQUE
 - EXOCÉAN
 - EXPEDITION MED
 - EXPLORE & PRESERVE
 - FABLAB LA VERRIERE
 - FILS ET PLASTIQUES

- FUNDACION ECOALF
- GBOBETO
- HISTOIRE D'EAU
- L'ÉBOUEUR VERT
- L'ODYSSÉE BLEUE
- L'ŒIL D'ANDROMÈDE
- LA MAISON
- LA MATIÈRE
- LE BRUIT DU VENT
- LE PLASTIQUE C'EST DRAMATIQUE
- LES MAINS DANS LE SABLE
- LES NETTOYEURS DE LA PLANÈTE
- LES PEUPLES DE LA MER
- LYCEE HOTELIER
- MANGROVE ENVIRONNEMENT
- MARE VIVU
- MER VEILLE
- MIRACETI
- MOI JEU TRI
- MOOREA BIODIVERSITÉ
- NERRIVIK
- NIO FAR
- NO PLASTIC IN MY SEA
- OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT EN NOUVELLECALÉDONIE
- OBSERVATOIRE DU PLANCTON
- OCÉAN PROTECTION FRANCE
- OMEGOT
- OSE ORGANE DE SAUVETAGE ECOLOGIQUE
- OVER THE SWELL
- PADDLE CLEANER
- PETIT ACCENT
- PLANÈTE ACTIONS
- PLANÈTE MER
- PLASTNAT
- RECYCLE PLASTIQUE
- RECYCLERIE MARITIME
- RECYCLOP ANTENNE DU VAR
- RECYCLOP, UN ŒIL SUR LA PLANÈTE
- RENATURA CONGO
- RÊVE DE LARGE
- ROOTS OF THE SEA
- SAUVAGE MEDITERRANEE
- SEA PLASTICS
- SILLAGE ATLANTIQUE
- SOCIÉTÉ DES EXPLORATEURS FRANÇAIS
- SOS LAISSE DE MER
- TAF THE ANIMAL FUND
- TAM TAM CITOYEN
- TEAM MALMOUSQUE

- TERANGAGÉE
- THE BLUE ODYSSEY INITIATIVE
- TOUS À LA RAMASSE
- TOUT SUR MA MER
- TRAIL RUNNER FOUNDATION
- TREE6CLOPE
- WATER LIFE COMMUNITY
- WE ARE MEDITERRANÉE
- WEOCEAN

Le Fonds de dotation a également versé 360 000 euros de subventions à l'APFME qui ont été reclassées en frais de fonctionnement à hauteur de 30% (sur la base des frais de fonctionnement observés chez l'association), soit 108 000 euros.

L'intégralité des produits liés à la générosité du public sont affectés aux missions sociales du fonds de dotation, selon la répartition suivante :

- Produits affectés aux actions réalisées directement par le Fonds de dotation : 133 084 €

2. Frais de recherche de fonds

Il s'agit de frais de levée de fonds lors d'organisation de collectes de dons pour 26 862 euros, de prestations de conseil en partenariats pour 86 352 euros, et de frais bancaires liés à la collecte de dons en ligne pour 150 euros.

3. Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement représentent 11,03% des produits, pour 170 295 euros.

c) Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont détaillées en partie F. AUTRES INFORMATIONS.

Elles sont affectées aux missions sociales réalisées par le Fonds de dotation pour 492 047 euros, et au fonctionnement de la structure pour 108 118 euros.

H. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC

L'établissement du Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle présenté par le règlement comptable ANC 2018-06.

Les montants sont présentés en euros.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N	Exercice N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES			1. RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées directement	133 084	111 182	1.2. Dons, legs et mécénats	133 084	111 182
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels		
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées directement			- Mécénats		
- Versements à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3. Autres ressources liées à la générosité du public		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public					
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	133 084	111 182	TOTAL DES RESSOURCES	133 084	111 182
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3. UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	133 084	111 182	TOTAL	133 084	111 182
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-	-
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité de public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-	-
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	Exercice N-1		Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France		-	Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		-			
TOTAL	-	-	TOTAL	-	-

Les données du CER reprennent les montants inscrits en colonne « dont générosité du public » du CROD.